

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an. . . . . 8 fr.  
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## COMPTE-RENDU DU DIXIÈME CONGRÈS DE L'ALLIANCE UNIVERSELLE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES

tenu à PARIS, le Lundi 19 Octobre 1925 et jours suivants  
(suite et fin)

Dassbach (Allemagne). — En Allemagne aussi on a pris un très vif intérêt aux travaux de la Commission des Changes et nous sentons très vivement la nécessité d'arriver à l'unité dans les salaires.

A cause de l'inflation de sa monnaie, c'est l'Allemagne qui a souffert le plus. Nous avons des salaires convenables mais, néanmoins nos tarifs sont très bas et nous avons toujours dû lutter pour les faire augmenter. En 1924-25, nous avons dû entamer cette lutte pour des augmentations de salaire et, pour le moment, nos tarifs, comme tels, sont plus élevés que ceux de la Belgique. Mais cela n'est pas le cas pour nos salaires.

A chaque augmentation de salaire, nous pouvons constater le fait curieux que les employeurs nous donnent de la matière première de qualité inférieure. Nous n'avons pas les moyens de réagir contre cette manière de faire, car nous ne sommes pas en contact direct avec les employeurs proprement dits, tout notre travail étant du travail à la commission. Nous avions l'espérance que l'A. U. D. aurait pu réaliser le nivellement des salaires, nous avions espéré qu'une réglementation du travail à salaire fixe aurait pu être appliquée ; mais pour le moment cela n'a pas pu se faire et il y a bien peu d'espérance qu'un tel système de paiement se réalise dans un avenir rapproché. En Allemagne, nous faisons le possible pour pallier aux effets de la distribution du mauvais travail. Nos contrats ont été dénoncés et à la rédaction des nouveaux contrats nous exigerons que seules les bonnes marchandises soient fabriquées sur la base du tarif, tandis que la mauvaise matière sera faite à salaire fixe. Provisoirement du moins, nous espérons que cela remédiera à la situation. Nous espérons que ce sera là la voie que suivra à l'avenir notre Internationale, pour qu'elle puisse partout poser la revendication : pour le bon travail, application du tarif ; pour les marchandises inférieures, salaire fixe.

Pour démontrer quelle est, en Allemagne, la différence des salaires, il suffira de dire qu'ils varient entre 18 et 60, et parfois même 80 marks, tandis que quelques ouvriers d'élite parviennent par exception à faire 100 marks par semaine.

Voët (Hollande). — La proposition française nous procure l'occasion de discuter « la question » de ce Congrès. Pour les « outsiders » elle peut ne pas paraître tellement importante, pour nous, c'est la question principale autour de laquelle gravitent toutes les autres. Si les organisations françaises ont eu l'intention de faire figurer à l'ordre du jour une proposition tendant à démontrer la nécessité d'en arriver à une aussi grande unité que possible en fait de salaire, elle ne s'inspire en tous cas pas des intentions de la Conférence des Changes. Lorsque

nous étions ensemble à cette Conférence, où nous avons pour ainsi dire fait l'échange de nos données et où nous nous sommes mutuellement mis au courant des conditions de travail dans tous les centres, le Président et la délégation hollandaise ont, au cours de ces discussions générales, dit à plusieurs reprises et à la Conférence le Président a encore demandé : Si nous avons l'intention d'appliquer les mesures en question, mais que nous ne soyons pas à même de le faire, n'entamons pas ce travail.

Après que cette question eut été répétée à satiété et qu'on y eut répondu à l'unanimité par l'adoption de la résolution qui s'y rapportait, nous avons commencé le travail. Le résultat de ce travail a été consigné dans le Rapport sur les Changes. Et voilà que les organisations françaises se montrent de nouveau désireuses de voir l'unité se réaliser dans les tarifs, tandis qu'en mai 1924 cette aspiration a non seulement été démontrée, mais qu'elle est devenue une action vivante par l'enquête qui a eu lieu.

Nos amis Belges aussi sont coupables de cette façon de faire, lorsqu'ils disent qu'il est à conseiller que tous les centres fassent le nécessaire pour niveler les salaires. Mais nous n'avons pas besoin d'un tel conseil. Cela fait partie de notre travail, c'est pour ce faire que nous avons reçu la confiance de nos membres. Il est de notre devoir de faire cela chaque jour et partout où l'occasion s'en présente. Il n'est pas nécessaire pour cela que le Congrès adopte des propositions. Nous ne sommes pas une organisation nationale, comme l'a déjà dit le Président, je crois ; mais nous sommes devenus un grand syndicat international, une organisation mondiale qui, au total compte un peu moins de membres qu'une section respectable d'une organisation d'une autre industrie. Nous formons une organisation internationale qui n'a des sections qu'en Europe, l'Amérique n'entrant pas ici en ligne de compte.

Nous avons appris à nous apercevoir, et, à mesure que passeront les années nous nous en rendrons compte de plus en plus, que nous sommes une grande famille internationale, que des actions locales ne servent plus à grand chose et que c'est pourquoi nous devons mettre internationalement tout en œuvre pour augmenter le bien-être de nos camarades de tous les centres. Cela peut se faire facilement. L'augmentation du prix du diamant ne doit pas constituer d'obstacle pour nous empêcher de faire quelque chose. Aucun intérêt économique ne profite du fait que le diamant est offert au rabais par certains patrons. Car, qu'est-ce que nous voyons ? Lors de son voyage en Europe, Meyer a constaté à regret que le niveau d'existence des ouvriers diamantaires hollandais et belges est très bas, en raison des salaires trop minimes. Mais faites un tour dans Paris et remarquez un peu les

prix aux devantures des joailliers ! Alors, je me demande pourquoi, nous autres ouvriers, nous ne sommes pas plus conscients de notre force et de notre pouvoir, et pourquoi nous nous contenterions d'un salaire à peine suffisant, là où les autres renchérissent à plaisir le prix des produits. Nos organisations ont certainement fait du travail important au point de vue éducation. Mais il est inadmissible que le taux du salaire soit abaissé, alors que le niveau d'existence monte sans cesse, en présence surtout des prix élevés qui sont payés pour les produits de nos mains, les produits qui nous doivent leur valeur. Nos membres doivent-ils se demander, pleins d'angoisse et de soucis, ce qu'ils vont devenir eux et leur famille ?

Il est à regretter que Meyer ait annoncé ici qu'il aura à subir un rabais de salaire. C'est là une chose qui n'aurait pas dû être dite à ce Congrès. Il est déjà assez pénible qu'il faille passer par là. Ici, aucun son ne doit être entendu qui tendrait vers un rabais. Il n'y a que la question augmentation qu'on aurait dû discuter ici. A mon avis, Meyer aurait mieux fait, s'il avait tenu la chose pour lui.

Si à présent il appert que nous ne pouvons plus réaliser grand chose au point de vue national, nos efforts doivent tendre vers l'organisation internationale. Celle-ci ne peut mener à bien sa tâche que pour autant que les différents pays sont assez puissants pour appliquer les améliorations nécessaires. Cela n'avance à rien qu'ils se déclarent prêts pour le faire, nous ne doutons nullement de la bonne volonté des différentes organisations, car nous nous trouvons tous devant les mêmes difficultés. Partout les membres auront pour devoir de mettre la direction de leur organisation dans les mains de dirigeants parfaitement au courant de leur tâche. A la réunion à Amsterdam, du 20 juillet 1925, tenue par le Bureau de l'A. U. D. avec la Commission des Changes, le Président avait soumis la motion suivante, au nom de la délégation d'Amsterdam, dans l'intention de la faire figurer à l'ordre du jour du présent Congrès :

« Le Congrès de 1925, de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires, considérant que la concurrence entre les différents centres européens d'industrie diamantaire ne doit avoir aucun rapport avec les salaires et les conditions de travail des ouvriers de ces centres ;

« Décide de charger les organisations affiliées de prendre les mesures nécessaires à l'introduction de tarifs et de salaires égaux pour toutes les branches de l'industrie diamantaire et pour toutes les sortes de matière première et de fabrication, sur la base des salaires et tarifs en vigueur à Amsterdam, calculés suivant la valeur-or ;

« Et décide de charger le Bureau de désigner la date à laquelle ces salaires et tarifs seront appliqués ce qui ne devra pas se faire plus tard que le 1<sup>er</sup> mai 1926. »

Les délégués présents à cette réunion ont cru sans exception, ne pas pouvoir accepter cette motion ; cependant qu'Amsterdam ne l'avait soumise, que basée sur les conclusions du rapport présenté.

A cette occasion, je veux remercier mon collègue Van Meerbeek, pour sa déclaration loyale ; la question ne sera pas discutée plus avant, mais je tiens à dire qu'elle m'a fait beaucoup plaisir.

Il a fait une déclaration, avec laquelle je suis parfaitement d'accord, lorsqu'il a parlé des frais du polisseur. Ils sont assez élevés à Amsterdam. Mais la moyenne n'est pas de 36 fl. par semaine, bien que dans certains cas ces frais dépassent même un peu ce montant.

Van Meerbeeck a exposé le point de vue belge au sujet du rapport, ou du moins il a donné une explication des situations telles que nous les avons constatées et consignées dans notre rapport. Nous aurions agi en irresponsables, si, ayant reçu à nous deux une telle charge, nous n'avions pas en notre âme et conscience fait rapport sur les situations, telles que nous les avions constatées.

Nous l'avons fait, tel que nous avons pensé devoir le faire, chacun de nous « con amore », parce que le mouvement ouvrier à tout notre amour. Aussi j'ose déclarer que nous prenons sous notre entière responsabilité le contenu du rapport et que les situations qui y sont dépeintes, le sont selon la vérité, appuyées de faits, dont il appert qu'il n'y a nulle part la moindre unité de tarifs.

De la part de la Belgique il y a eu de la critique sur le rapport. Je n'en dirai rien, sinon que partout au cours de notre voyage — Van Meerbeeck, Dassbach et Ponard peuvent en témoigner en ce qui concerne leur centre respectif — les ouvriers diamantaires mettaient de grandes espérances dans notre travail et que de toute part on nous demandait de pouvoir prendre connaissance du rapport après qu'il eut été déposé. Lorsque l'enquête fut terminée, Van Meerbeeck et moi, nous avons eu l'occasion de discuter tous les chiffres dans leur dernier détail, de sorte que le rapport à déposer pouvait devenir un document de valeur pour quiconque désire se faire un jugement sur la situation des différents centres. J'espère que nous y avons réussi. En tout cas, la critique ne nous a pas été défavorable. Et il est agréable de pouvoir constater que comme résultat, nous avons pu enregistrer une augmentation immédiate en Allemagne et en France.

D'une part, il est apparu que les fluctuations des changes ont eu des conséquences funestes sur les salaires, au grand détriment d'Amsterdam et par répercussion de l'Américain. La situation de ce dernier pays n'a toutefois pas influencé les autres.

En Allemagne le taux des salaires est sensiblement inférieur, cela a été démontré et les faits le confirment. Ce que Van Meerbeeck a dit au sujet de son centre par rapport aux branches secondaires, je suis complètement de son avis. Je me rends parfaitement compte aussi des difficultés qu'on éprouve en Belgique avec ces catégories, mais je dois dire en même temps que les négociants ne demandent pas ce que gagnent le polisseur, le débruteur, le sertisseur ou le scieur, mais qu'ils se posent simplement la question : à combien revient la pierre ? De ce côté là on n'envisage que le prix de revient du produit.

Van Meerbeeck a également déclaré qu'en Belgique il est impossible d'en arriver au salaire du sertissage d'Amsterdam et que la même chose s'applique aux salaires des débruteurs et des scieurs, parce que, en général, les polisseurs ne l'admettraient pas, même si le Comité belge était convaincu de la nécessité de réaliser le nivellement de ces salaires. Mais nous devrons tout de même en arriver là, sinon tout de suite, du moins à l'avenir.

Mais en attendant, il y a toujours une certaine différence dans les salaires des polisseurs eux-mêmes, spécialement dans les grosses. On n'attendra pas de nous que sous ce rapport nous fassions le nivellement sur les bases inférieures de votre centre, bien que, s'il ne nous était pas possible d'obtenir une amélioration pour ce groupe, nous nous verrions à nouveau dans l'obligation de procéder à un rabais. Mais à ce jeu là, ce serait du rabais sans fin. Nous avons déjà dû consentir tant de rabais, qu'il ne nous reste plus que juste de quoi exister. Pratiquement, nous ne pouvons plus subir aucune baisse. Nous ne pourrions à la fin plus remplir notre tâche. Il n'est pas possible de continuer à subir des diminutions de salaire. Certes, des circonstances peuvent se présenter où pour toutes sortes de raisons un certain rabais peut être accepté ; même à l'encontre des membres, mais ce travail lugubre ne peut être continué éternellement. La consigne doit donc être : plus de rabais, et prenons une autre di-

rection, vous devez augmenter. Tant de choses ont déjà été dites à ce sujet, que je n'en dirai pas plus maintenant.

Je profiterai de votre attention encore quelques instants, par rapport à une observation de Van Doeselaer, question des chiffres par lui cités et qui ne concordent pas avec les chiffres cités dans le rapport. Il a dit qu'en Belgique il y a 15.240 membres dont 10.227 en action, ce qui veut dire qu'il y a autant de polisseurs au travail. À Amsterdam le nombre des polisseurs se rapporte aux autres branches comme 100 à 57 ou 58, de sorte que, suivant cette échelle il devrait y avoir en Belgique environ 16.000 ouvriers diamantaires, lequel effectif, à cause de l'abondance des polisseurs et des sertisseurs, devient encore beaucoup plus élevé, au lieu de diminuer. Prenant tout cela en considération nous constatons que la situation est encore plus défavorable que nous ne l'eussions cru. Dans ces conditions il est extrêmement difficile de travailler — non pas seulement en Belgique — parce qu'on se trouve alors devant des situations qui ne permettent pas, ou peu s'en faut, de faire ce que l'on voudrait faire.

Pour finir, je dois encore dire un mot d'une question délicate, comme quoi la situation dépendrait dans une large mesure du système selon lequel on travaille. En Allemagne on travaille en général pour le compte de firmes étrangères ; en France, on travaille en grande partie, et en Belgique dans une très forte mesure, à la commission. D'après nous, cette façon de travailler rend difficile, sinon impossible, d'agir comme on le désirerait. Le système des entrepreneurs est un des récifs les plus dangereux, sur lesquels les organisations mêmes les plus fortes courrent à l'avenir le risque de sombrer. À Amsterdam on s'est aperçu en temps utile de ce danger.

En Allemagne, les entrepreneurs acceptent du travail à base d'un certain tarif, les frais restant à leur charge pour lesquels ils comptent 50 % en dessous du tarif.

Il n'est pas possible aux ouvriers de gagner un salaire décent avec ce système, à l'exception de quelques cas favorables ; en règle générale c'est un très petit salaire. Je remarque à ce propos ce qu'a dit Dassbach au sujet de la mauvaise matière et de la grande différence entre les salaires en Allemagne et je pourrais lui donner la certitude que les membres allemands ne devraient pas se contenter de salaires ridicules, s'il leur était donné de pouvoir travailler directement pour le patron. Evidemment, il arrive aussi à Amsterdam d'avoir de la malchance avec le travail et que, comme conséquence, la production diminue de 50 %.

Mais il n'y a pas un seul Hollandais qui ait dû se contenter de la moitié de son salaire, cela ne nous est pas arrivé même pendant la période la plus sombre, parce que nous sommes en contact direct avec les patrons, auxquels nous disons que le mauvais travail doit être à charge de la firme et que ce risque ne peut pas porter sur l'ouvrier. Car, en l'occurrence, quel est le facteur le plus important ? C'est de savoir quel sera le montant que l'ouvrier aura gagné le samedi. Si en Hollande le salaire baisse, les membres viennent chez nous, à la Direction. Nous demandons à jeter un coup d'œil sur leurs décomptes d'un nombre déterminé de semaines. Si nous constatons effectivement un rabais, nous nous rendons chez le patron pour revendiquer une augmentation et, dans beaucoup de cas, le réajustement du salaire avec effet rétroactif. Ce système se contrôle par soi-même, tandis qu'avec le système des entrepreneurs il n'y a pas de contrôle du tout.

De temps à autre, des entrepreneurs viennent s'établir chez nous, mais s'ils ne veulent pas nous faire connaître les noms de leurs employeurs, ils n'obtiennent rien de nous. S'ils nous disent qu'ils ont accepté le travail pour une certaine somme, nous leur faisons observer que ce n'est pas eux, mais que c'est nous qui fixons le montant du salaire pour lequel le travail peut être effectué. Ce ne sont tous que des personnes qui n'ont en vue que de réaliser autant de bénéfice personnel que possible, sans tenir aucun compte des intérêts des ouvriers. C'est l'Allemagne qui nous offre dans ce genre les plus répugnantes espèces. En Belgique, le genre est bien un peu autre, mais il ne vaut rien non plus.

Avec ce système toutes sortes de fraudes sont possibles. Nous autres, qui n'avons à faire qu'à de

grands joailliers, nous ne pouvons que rendre hommage à la Belgique pour ce qu'elle a réalisé dans ce domaine. Nous connaissons également les difficultés de l'Allemagne et de la France lorsque, par exemple, on veut tâcher d'apporter un peu de régularité dans le travail des ouvriers qui veulent vivre en toute indépendance. Nous ne méconnaissons nullement les difficultés énormes qu'on a en Belgique.

N'avons-nous pas vu sur la carte géographique publiée dans le rapport du Secrétaire, que les chemins n'y sont nullement nivelés encore ? Cela s'applique également à la France et à l'Allemagne où il y a des usines diamantaires épargnées dans la montagne et où notre métier est exercé dans tous les coins.

Mais il ne faut pas condamner le travail à la commission en bloc. Si ce système de travail est appliqué dans de grands personnels, où les camarades peuvent se contrôler mutuellement, nous pourrions l'accepter. Mais s'il se pratique sur grande échelle, dans toutes sortes de petits personnels, alors tout contrôle devient impossible. Il en est comme du courant électrique. Quelques centaines de volts peuvent être mortels au toucher, tandis que des centaines de mille volts sont complètement inoffensifs.

Il n'est pas aisément maintenant de changer des situations existantes, mais au moins qu'on finisse par comprendre quelle est notre situation actuelle. Amsterdam par exemple, a dû abandonner la totalité de sa branche « chaton ». Je n'en dirai pas plus ; mais il est un fait, que toute cette branche d'une grande importance, qui assurait l'existence de centaines d'ouvriers, a été complètement rasée du sol d'Amsterdam. Il n'a pas suffi, qu'à cause des circonstances, nous ayons été obligés d'accepter des rabais ; la concurrence étrangère a encore pris le pain dans la bouche d'une partie des ouvriers d'Amsterdam.

Nous nous trouvons déjà dans l'impossibilité de créer une position à un groupe déterminé d'ouvriers et pour autant que nous pouvons encore le faire, nous devons accepter des conditions dont nous sommes un peu honteux.

Dans la branche « chaton » nous avons des salaires qui sont encore plus bas que les vôtres. Quelques dizaines d'ouvriers seulement y trouvent actuellement du travail chez nous et nous pouvons bien dire que c'est là le misérable reste d'une branche jadis florissante, tant au point de vue quantité que qualité.

Pour en revenir à la question du système à l'entreprise, maintenant. Si donc, nous avons de grands personnels sous la direction de chefs, ressortissant directement du patron, nous avons le contrôle nécessaire. Et si maintenant il était nécessaire que cela se fit dans l'intérêt de l'industrie internationale, le syndicat international que nous sommes en réalité devrait dire : Prenez Amsterdam comme exemple !

Là, on est parvenu à mettre un terme à l'exploitation des soi-disant patrons.

Après la critique, faisons également entendre une note agréable.

La publication du Rapport a au moins eu ce résultat favorable qu'en France et en Allemagne on s'est immédiatement dressé, armé du matériel soumis. Et il est heureux qu'à cause de l'action qui s'en est suivie, corsée d'une grève en Allemagne, une amélioration des salaires fut obtenue. Et s'il est à regretter pour la Commission des Changes que les propositions qu'elle avait l'intention de soumettre n'ont pas pu se réaliser, il est consolant tout de même que 2.500 camarades ont obtenu certaines améliorations à cause de la publication du Rapport.

La délégation d'Amsterdam ne peut appuyer la proposition française. Nous n'avons que faire ici d'une telle résolution. Nous nous contenterons de la discussion de cette question, qui ne doit pas se terminer sur une déclaration platonique. Comme il est établi qu'il nous faudra faire tout notre possible, il ne faut pas qu'on nous dise ici qu'on désire y collaborer. Cela va de soi. Nous pouvons tranquillement attendre le cours des choses et avoir confiance dans les choses qui viendront. Amsterdam en tout cas ne désire pas forcer le développement des événements.

Je constate, avec une satisfaction toute spéciale, que la réalisation de la semaine de vacances payées,

appliquée internationalement, est proche, tandis que des mesures seront prises contre les employeurs qui, dans l'intention d'échapper aux conditions de travail dans un certain centre, s'en vont dans un autre. Ces deux questions sont urgentes. Elles sont à vrai dire les questions les plus importantes de notre organisation internationale.

Notre A. U. D. peut s'instruire à ces deux questions et si l'année prochaine nous avions enregistré un résultat favorable, quand nous aurons pour nous tous obtenu des vacances avec salaire payé — c'est là une question de réciprocité — l'importance de l'A. U. D. aura été considérablement augmentée. A présent que nous avons créé une atmosphère de confiance, où l'on se comprend l'un l'autre, la collaboration suivra par elle-même, qui devra elle, nous conduire à prendre telles mesures qui contribueront à augmenter le niveau d'existence de nos camarades. Que cette période nous soit un stimulant dans la période à venir, la confiance nous rendra de nouveau forts et puissants. Pour en arriver là, je fais un appel passionné à tous les centres affiliés ! (Applaudissements).

**Le Président.** — Encore quelques mots au sujet des discussions qui viennent d'avoir lieu, bien qu'il n'y ait plus grand chose à dire, après ce qu'ont dit Van Meerbeeck et Voët à ce propos. Il y avait à notre ciel international des nuages gros et menaçants. Je puis bien dire que les relations étaient tellement tendues et que les différends existants étaient tels qu'il n'y avait jamais rien existé de pareil dans l'histoire du mouvement ouvrier.

Je crois ne pas m'exprimer trop fortement en disant qu'une atmosphère de méfiance prévalait, même de l'inimitié. Qu'une telle situation serait devenue à la longue fatale, chacun le comprend. Aussi bien chez nous, tout comme ailleurs probablement, on était plein d'inquiétude pour l'avenir et dans tous les centres, principalement en Hollande et en Belgique, l'approche de la date de ce Congrès fut envisagée le cœur gros.

C'est avec joie que je puis constater maintenant que les choses ont pris une tournure toute autre, que ce qu'on en attendait. Cela a pu se produire parce qu'en premier lieu on a pu ôter aux discussions tout caractère personnel dès avant le Congrès et, en deuxième lieu, parce qu'à cause des discussions l'atmosphère peut être considérée comme purifiée. De part et d'autre la méfiance a été écartée ; le fait que le discours de Van Meerbeeck a été écouté avec assentiment par les Hollandais et que le discours de Voët a été salué par des applaudissements, principalement des Belges, le démontre à suffisance. Je crois que nous pouvons en féliciter cordialement l'un, l'autre, l'A. U. D. et les organisations affiliées. (Applaudissements).

Les paroles de Van Meerbeeck m'ont particulièrement frappées, là surtout où il disait avoir été impressionné lors de son enquête à Amsterdam, par les difficultés dont il a pu se convaincre et avec lesquelles l'A. N. D. B. a à compter.

On comprend donc nos difficultés et par contre nous comprenons parfaitement celles de la Belgique ; nous nous comprenons donc l'un et l'autre et par là nous en sommes arrivés devant une situation qui constitue le meilleur facteur pour faire disparaître tous nos différends et qui peut nous mener au renouvellement de la collaboration cordiale et toute de camaraderie dans l'intérêt des deux organisations et de leurs membres.

Nous devons à ce propos bien nous mettre en tête que les relations sont devenues telles qu'il est devenu presque impossible de réaliser des améliorations pour les ouvriers d'un seul centre déterminé. Peut-être que cela est encore possible pour des détails et des choses sans grande importance ; mais il est hors de doute que chacun de nous rencontrera, sur son chemin conduisant à plus de bien-être pour nos camarades ce que naguère on y rencontrait évidemment aussi, mais pas dans une aussi large mesure qu'actuellement, c'est-à-dire, que l'amélioration des conditions de travail ne peut pas être réalisée dans un seul centre déterminé, mais qu'on doit marcher ensemble, en pleine union, pour conquérir une aussi grande unité que possible dans les conditions du travail.

Evidemment, nous n'y arriverons jamais complètement et dans les moindres détails, mais il est un

fait que nous devrons nous en rapprocher autant que possible. En collaborant étroitement, les conditions de travail de tous les ouvriers diamantaires peuvent devenir aussi favorables que le permettront la situation économique en général et la situation particulière de notre industrie.

Nous avons un petit exemple comme quoi la chose la plus insignifiante a son importance au point de vue international. La question des vacances, que nous avons discutée hier et au cours de laquelle nous avons dit comment, après de longs pourparlers nous avons obtenu en Hollande une promesse qui n'est pas sans importance, de la part des patrons, et qui ont posé la condition *sine qua non* que si des vacances avec salaire plein étaient appliquées internationalement, cette même mesure serait automatiquement appliquée en Hollande également. En Belgique on dirait précisément le contraire, c'est-à-dire que ces mesures devraient d'abord être appliquées dans les autres pays, ce qui prouve que cette question doit être traitée internationalement.

Un point de très grande importance se trouve à présent acquis ; c'est que la confiance règne à nouveau parmi nous. Je crois qu'il sera bien de ne pas traiter cette question de la manière dont les autres propositions à l'ordre du jour de ce Congrès l'ont été ; c'est-à-dire de ne pas la terminer par l'une ou l'autre motion ou résolution, même pas par une résolution qui, conçue en termes généraux, ne nous engagerait absolument pas ; mais que nous devons la terminer en constatant tout simplement que nous ferons de notre mieux pour collaborer ensemble dans les meilleurs termes d'amitié, pour l'obtention du plus grand rapprochement possible dans les conditions de travail mutuelles, pour autant que le permettront les circonstances et qu'à l'avenir nous collaborerons ensemble en amis fidèles pour rendre aussi favorables que possible les conditions de travail mutuelles de tous les ouvriers diamantaires de toutes les nationalités. Si nous voulons nous serrer la main dans ce signe, sans imposer aucun engagement aux organisations affiliées, alors nous espérons fermement que le moment n'est plus éloigné où nous aurons atteint le but capital d'une fédération syndicale internationale.

**Ponard (France).** — Je désire encore revenir un moment sur le point 2 de la proposition française, disant : Limitation de la production par l'application générale de la semaine ouvrable de 44 heures et par la limitation sévère de la question apprentis, dont la première partie a bien été discutée, mais pas la deuxième.

**Le Président.** — Si cela n'a pas été fait, cela tient au libellé de la proposition elle-même. Il n'y est pas demandé de discussion séparée de la question apprentis, qui pourrait conduire à la limitation. Cela n'a pas été porté à l'ordre du jour, et ce serait d'ailleurs superflu, attendu que la question des apprentis est réglée depuis bien des années et que les décisions s'y rapportant sont maintenues, ce qui veut dire qu'en principe il n'est nulle part admis d'apprentis, mais que si l'on est d'avis qu'il est désirable d'en admettre, une demande doit être introduite auprès du Bureau International qui accorde ou refuse l'admission.

Cette régularisation n'est pas dépendante des décisions ultérieures de ce Congrès, mais des actes de chaque organisation locale elle-même. Je ne sais d'ailleurs vraiment pas ce qu'il y aurait encore à faire. Il est très bien possible que des apprentis clandestins entrent ça et là aux métiers, mais les décisions du Congrès n'y aideront pas grand chose. C'est aux organisations locales de faire tout ce qu'elles peuvent en rapport avec les situations locales. Une discussion à ce sujet est parfaitement superflue.

**Ponard (France).** — Je n'ai pas l'intention de faire apporter des modifications dans la réglementation de la question des apprentis. Il n'est nullement dans mon intention non plus de dire des choses désagréables à l'égard de n'importe qui et encore beaucoup moins de gâter la bonne disposition de ce Congrès. Je sais très bien qu'il ne nous est pas donné du tout de faire ce que l'on voudrait et qu'il arrive qu'on soit obligé d'agir tout autrement qu'on ne le désire. Je ne reproche rien à per-

sonne, mais le rapport Voët-Van Meerbeeck dit qu'en Allemagne, par décision de l'organisation, il y a un apprenti par cinq ouvriers, soit donc une proportion de 20 à 25 %. Ce communiqué est confirmé par le rapport trimestriel. Ce même rapport dit qu'en Belgique il y a des apprentis clandestins en nombre inconnu. Je comprends parfaitement qu'en Allemagne on ait été obligé de faire ce qu'on a fait pour limiter le mal pendant la période d'inflation. Mais maintenant que l'inflation est finie, que l'appât des gros salaires ne rend plus notre métier aussi tentant, je demande qu'il soit mis fin à cet apprentissage exagéré.

Schott nous a dit que leur contrat collectif allait arriver à expiration. Je demande donc expressément à nos camarades allemands, qu'ils profitent du renouvellement de ce contrat pour reviser la clause qui règle l'apprentissage.

En ce qui concerne la Belgique où il s'agit d'apprentis clandestins, je sais que la question est plus difficile à résoudre, mais je demande que l'organisation redouble d'efforts pour enrayer cet apprentissage qui constitue un danger permanent pour tous les centres.

**Schott (Allemagne).** — J'accepte la critique amicale de Ponard. Les choses sont comme il les a décrites. Chez nous aussi on fait ce qu'on peut. Nous avons été forcés par les circonstances. Il n'y avait pas moyen de faire autrement, mais à présent il y a des chances pour que ça change. A Hanau nous avons déjà soumis des propositions s'y rapportant ; à Idar-Oberstein nous ferons la même chose. Nous nous trouvons à présent peut-être dans la possibilité d'établir une réglementation, mais entre vouloir et pouvoir, il y a de la marge. C'est ce que Van Berckelaer a encore écrit dans son journal syndical.

Pendant l'inflation nous avons lutté contre l'afflux des apprentis autant que nous l'avons pu. Les camarades qui ont dressé le rapport des Changes savent combien étaient grandes nos difficultés en fait de salaires, pour empêcher une grande affluence de clandestins. Nous avons pris des mesures et nous ferons de notre mieux pour rendre les contrats à conclure aussi avantageux que possible à ce point de vue. Dans un très court délai nous espérons être à même de soumettre à l'A. U. D. les résultats que nous aurons acquis.

Nous avons à l'ordre du jour le point n° 4 des propositions françaises, disant : "Mesures à prendre pour donner plus de vigueur et d'action à l'A. U. D."

**Bornet (France).** — C'est une proposition originaire de Paris et adoptée l'année dernière par le Congrès National. Entre la Belgique et la Hollande les rapports étaient tels, qu'ils auraient pu avoir des conséquences désastreuses pour les autres centres. Dans de telles conditions nous ne pouvions nous attendre à de bonnes relations internationales. Maintenant que l'atmosphère a pour ainsi dire été purifiée ici, et que l'A. U. D. montre en effet une activité renouvelée, ma proposition est devenue à peu près superflue.

Mais il ne faut pas oublier que nous nous réunissons très peu souvent. Depuis le Congrès de Londres qui a eu lieu il y a cinq ans, il n'y a plus eu d'autre réunion internationale. Aussi j'ai été heureux d'apprendre du Président, qu'à l'avenir le Congrès se réunira autant que possible tous les deux ans et je voudrais insister tout particulièrement pour qu'on ne le remette pas, car, même en mauvaise période il est nécessaire que nous causions ensemble, parce qu'il est très utile, en période moins favorable, de discuter comment faire pour maintenir ce que l'on a conquis. Une raison d'ajournement ne devrait, par exemple, pas être la maladie d'un des membres du Bureau, l'empêchant ainsi d'assister à l'assemblée, parce que nous devons avoir en vue la possibilité de nous remplacer l'un l'autre si la nécessité se présente.

Je voudrais aussi que le Bureau aille rendre visite aux localités où un conflit menace ou s'il en est un en cours, afin de se rendre personnellement compte de la situation.

Je trouve très bien les rapports trimestriels en ce qui concerne leur composition. La seule chose que je pourrais leur reprocher, c'est qu'ils nous parviennent trop tard. Ne serait-il pas possible d'en faire des rapports mensuels, pour que l'intérêt dans la gestion de l'A. U. D. reste vive et pour que dans

tous les centres on soit au courant de ce qui se passe ailleurs ? On doit obliger les organisations affiliées à renseigner le secrétaire international aussi complètement que possible et en temps utile. A son tour il transmettra les renseignements immédiatement, pour que tous les camarades soient parfaitement au courant de la situation internationale immédiate.

*Le Secrétaire.* — Je voudrais encore dire quelques mots par rapport aux suggestions de Bornet. La proposition pour donner plus de vigueur et d'action à l'A. U. D. provient du Congrès National français. Mais ce Congrès est passé et nous n'en dirons plus rien. Mais je veux bien lui répondre sur les autres questions qu'il a posées. Tout le possible a été fait pour donner à ce point de vue satisfaction à tout le monde. Lorsqu'on a demandé à l'A. U. D. d'organiser une réunion, pour discuter des questions, on a toujours obtenu satisfaction, pour autant que c'était possible. C'est ce que nous avons encore vu dernièrement à Paris. Les camarades français Bornet et Lebon ont à un moment donné été mandés à Anvers, afin de les y entendre dans une question qui intéressait leur organisation.

Bornet demande à ce que les Congrès soient tenus régulièrement tous les deux ans. Mais après le Congrès de Londres nous avons eu deux années de crise. Dans les circonstances extraordinaire qui se sont produites par la suite et qui étaient les conséquences des fluctuations des changes, le Bureau de l'A. U. D. n'a pas eu l'occasion de s'occuper des questions dont le Congrès de Londres l'avait chargé. Aussitôt que l'occasion s'en est présentée, nous les avons pris en mains et le présent Congrès a été convoqué. Il n'y avait d'ailleurs rien de spécial à l'ordre du jour, bien qu'il soit évidemment mieux de se réunir tous les deux ans, ainsi qu'il est prévu par les statuts.

En ce qui concerne les rapports trimestriels, je puis dire qu'ils sont envoyés aussitôt que les derniers renseignements me parviennent. Il ne s'écoule pas huit jours entre la réception de ces renseignements et l'envoi des rapports. Il ne tiendra qu'aux organisations elles-mêmes, de les faire paraître plus tôt. Je ne vois pas de salut du tout dans des rapports mensuels. Si les renseignements trimestriels ne me parviennent déjà pas en temps utile, ce ne sera très certainement pas le cas s'ils deviennent mensuels ; ce à quoi il y a lieu d'ajouter que dans notre industrie il ne se passe pas des choses tellement importantes, pour en dresser des rapports mensuels. C'est même cette cause qui fait que les rapports trimestriels deviennent monotones, mais je ne crois pas pour cela que les rapports trimestriels perdraient à la longue de leur intérêt, attendu qu'on fait tout de même mention des événements principaux dans les journaux syndicaux des différents centres. Aussi le journal français donne-t-il complète satisfaction à ce point de vue, parce que Ponard a soin de publier tout ce qu'on lui envoie.

Au surplus on a déjà dit que, par suite de la demande des camarades allemands, on a commencé par envoyer des extraits de comptes-rendus des séances des différents centres, où des questions importantes se débattaient. Par tout cela il est répondu simplement aux questions avancées par Bornet.

*Biot (Belgique).* — Qu'on me permette, à la fin de ce Congrès, d'exprimer un mot de remerciement à l'adresse de notre Président. C'est avec admiration que nous avons vu avec tel tact il dirige les discussions, comment il a insisté sur les paroles, pour mettre dans leur pleine lumière les orateurs et ce qu'ils ont dit. Au nom de la délégation belge, et je dirai presque, au nom de vous tous, je déclare que nous sommes fiers d'avoir un tel homme comme Président, comme dirigeant de l'A. U. D. (*Appl.*)

Nos sincères remerciements aussi aux deux traducteurs, qui, par leur méthode de travail, ont contribué dans une large mesure à terminer nos assises dans le plus bref délai possible.

*Van Zutphen (Hollande).* — Chers camarades, là tantôt, notre président a incidemment montré combien il était sous le coup de l'émotion et, bien qu'il ait su se maîtriser, moi, son plus ancien camarade, j'ai été frappé de voir combien cette émotion perçait dans ces paroles, tout à la joie qu'il était de ce que

tout s'est passé ici de façon complètement autre qu'il ne se l'était imaginé et, confessons-le hardiment, tout autrement que nous tous, Amstellodamois et aussi vous autres, Belges, n'avions crainds que cela se passât, car c'était la crainte qui avait étreint notre âme ; la crainte, parce que nous savions que si ce qui menaçait, c'est-à-dire si les liens qui avaient été noués avec tant de soin par des années de travail allaient se défaire ici, c'aurait été un fait d'une gravité exceptionnelle, non seulement pour les ouvriers diamantaires, mais aussi pour toute la classe ouvrière.

A son introduction à ce Congrès, il a dit quelques mots très exacts, et avec lesquels il dépeignait exactement la situation de nos sentiments. C'étaient les mots suivants : « Il y avait de l'amertume dans nos consciences ». Si nous nous considérons un petit moment l'un l'autre dans notre tréfonds et que nous nous efforçons de sonder nos coeurs et que nous exprimions le mot « amertume », nous savons que cette disposition d'esprit éveille en nous ce qu'il y a de pire. D'au tout l'histoire de l'humanité, depuis l'origine, il ne s'est jamais vu que des roses puissent croître dans des dents de dragons.

C'est le mal qui avait éveillé en nous l'amour-propre qui nous avait rendus étrangers les uns aux autres, à nous qui avons tant besoin l'un de l'autre, qui nous sommes recherchés pendant des années et des années, qui nous sommes tendus les mains, qui avons lutté ensemble et qui avons connu ensemble les pires détresses. Et nous en serions arrivés à nous repousser ?... à ne plus prêter l'oreille à nos arguments ? Il est heureux que nous puissions dire : il en a été ainsi, à présent cela ne l'est plus ! Les nuages qui menaçaient n'ont pu obscurcir ce Congrès, ils étaient dispersés d'avance.

Je me demande maintenant comment nous pourrions le mieux consolider la situation. Comment faire pour que plus jamais ne se passe ce qui s'est passé ? Il ne suffit pas de nous faire des promesses, d'exprimer notre joie pour ce qui vient d'être fait, quoique je partage cette joie du fond du cœur. Mais il est nécessaire que nous prenions en considération comment faire pour que de telles dispositions d'esprit ne puissent plus jamais prendre racine et que les mauvais sentiments n'aient plus l'occasion de renaître.

Tout comme une organisation nationale d'ouvriers a besoin de savoir tout ce qui se passe au point de vue national, il est de toute nécessité pour une organisation internationale de ne pas manquer de connaissances sur ceux qui, ensemble, la composent en vue de sa plus grande solidarité. C'est à ce point de vue que nous avons péché. L'aliénation qui existait s'est produite à cause de ce qu'il n'y avait pas suffisamment de contact entre nous. A l'avenir, nous devrons remédier à cela.

Le Président a dit avoir été frappé par l'exposé que Van Berckelaer a donné dans son discours, de tout ce dont on a à tenir compte en Belgique ; des ennemis devant lesquels on se trouve, comme le cléricalisme et autres puissances. Il était viril de sa part d'en convenir. Mais tant de choses peuvent se produire par lesquelles on pourrait être frappé. Si seulement on le savait ! Ce qui revient à dire que si seulement nous étions mieux au courant des situations respectives, nous pourrions en arriver à une meilleure compréhension et à une tactique exacte, sans parti pris. Car si le Président a déclaré avoir été frappé par les communications sur la situation en Belgique, n'a-t-on pas dit, d'autre part, avoir été effrayé par les difficultés à vaincre par Amsterdam ?

Ce n'est qu'en vivant complètement et ouvertement toutes les questions qui se posent partout, qu'il nous sera possible de devenir des camarades fidèles. Sans loyauté, pas de fidélité possible. Si nous autres, Hollandais et Belges, les deux grands centres qui forment la puissance de l'A. U. D., désirons continuer à marcher en tête, il nous faudra, à l'avenir, faire ce que durant les dernières années nous avons tant négligé ; nous aurons soin de connaître exactement tout ce qui se passe chez chacun de nous et qu'aucune action ne soit entamée sans savoir comment elle se répercute des deux côtés.

Nous devrons revenir sur nos pas et refaire les liens intimes comme c'était l'habitude dans le passé. Car les amis Belges ne doivent pas oublier qu'Amsterdam a plus d'expérience, disons une meilleure école qu'on y a eu, ce qui est devenu une puissance dont vous ne pouvez pas priver les ouvriers internationaux de notre métier.

La disposition d'esprit doit partout être portée à un niveau supérieur et elle le sera si cela se fait. Dans nos coeurs nous avons senti renaître la chaleur qu'ils avaient perdue et nous devons solennellement nous promettre qu'à l'avenir l'A. N. D. B. saura exactement ce qui se passe à l'A. D. B. et quelles difficultés il y a à vaincre, tandis que l'A. D. B. devra être complètement au courant de ce qui se passe à l'A. N. D. B., quelles énormes difficultés on y rencontrera, ce qui fera que dans les grands centres il y aura de la compréhension, là où il y avait malentendu.

Notre lutte s'en ressentira favorablement pour le plus grand bien de nos camarades et de la classe ouvrière en général. Dans tous les cas, la dissidence fatale, que beaucoup d'entre nous craignaient et à laquelle certains s'attendaient, a heureusement été détournée. Camarades, comme un des anciens, je vous en félicite sincèrement et de tout cœur. (*Applaudissements*).

*Le Président.* — Quand, à la clôture d'une assemblée importante, on formule des paroles de remerciements et d'hommage à l'adresse du Président, ce sont en général des formules de politesse, qu'on accepte avec une certaine affabilité, sans qu'un tel compliment fasse beaucoup d'impression. Parfois, il arrive que c'est tout autre chose. C'est le cas ici.

Il ne faut pas qu'on me remercie pour avoir dirigé ce Congrès. Diriger convenablement de telles assemblées fait partie de ma charge. Si je ne savais pas le faire, je ne devais point me trouver ici. Mais je veux bien reconnaître que les paroles cordiales exprimées par Biot m'ont frappées vivement et qu'elles m'ont ému. Non seulement les paroles qu'il a dites, quelques bien choisies qu'elles furent, mais particulièrement parce qu'elles furent dites par un belge. Après tout ce qui s'est passé au cours des dernières années, elles ont une signification toute spéciale, que j'apprécie hautement et pour laquelle je remercie de tout mon cœur.

En réponse je ne puis que dire qu'à l'avenir je ferai de mon mieux pour me rendre digne de l'hommage que Biot m'a adressé.

Bien que Biot m'ait déjà devancé, il faut bien aussi que j'exprime une parole d'hommage à l'adresse des deux traducteurs. De Rosa jouit d'une réputation depuis de longues années, ses prestations sont connues ; mais pour Schmook, c'était le baptême du feu et je dois dire qu'il l'a brillamment passé. (*Applaudissements*).

Je ne puis d'autre part accepter l'hommage adressé au Président que sous réserve d'en transmettre une partie aux délégués, car aucun Président, même le meilleur, n'est capable de diriger une assemblée importante, s'il ne peut compter sur la collaboration de l'assemblée. Si la bonne volonté, pour terminer le tout complètement et promptement, n'est pas présente, si on n'accepte pas de se soumettre à l'autorité du dirigeant, il n'est pas possible même au meilleur Président d'un Congrès de faire traiter convenablement les questions à l'ordre du jour. L'esprit ici, était excellent. Chaque question à l'ordre du jour a été discutée à fond et contrairement à ce qui se passe trop souvent, rien n'a été caché. Nous n'avons pas employé plus de temps que strictement nécessaire. Ce qui s'est dit, l'a été de façon convenable et essentielle. Vous me remerciez pour ma direction, je vous remercie pour votre collaboration qui a si brillamment fait réussir ce Congrès.

Il me reste encore à dire un mot de remerciements à l'adresse de l'organisation parisienne, qui nous a reçus lundi dernier et qui par la façon dont elle l'a faite, nous a tout de suite agréablement disposés, tandis que la fête qui se donnera demain soir en l'honneur du Congrès répondra certainement aux attentes. Je prie Bornet de transmettre à son Comité et aux membres de son organisation les remerciements de ce Congrès.

Pour finir, je doit encore ajouter un mot aux paroles de Biot et de Van Zutphen. Je crois traduire l'idée qui vit en nous tous en disant que nous quittions ce Congrès le cœur léger et agréablement disposés et que nous éprouvons tous dans notre fort

intérieur le désir ardent d'oublier le passé et d'envisager l'avenir en bonne camaraderie et en collaborant ensemble, pour que les membres des différentes organisations qui ont confiance en nous et qui ont mis leurs intérêts vitaux en nos mains, ne soient pas déillusionnés et pour qu'ils puissent cueillir les fruits de la collaboration qui désormais règnera parmi nous.

Je déclare clôturé le Congrès.

J. K.

\*\*

#### Note du Secrétaire

A la révision de ce compte-rendu, j'ai ressenti en moi une admiration grandissante pour la façon adroite et réelle avec laquelle sont soumis à nos membres les discussions étendues de ce Congrès. Celui qui lit ce compte-rendu attentivement sait exactement ce qui s'est passé à notre Congrès et comment il s'est passé.

Je ne puis en conséquence négliger d'adresser à Mme J. Kaales une parole de sincère hommage.

J. Van BERCKELAER,  
Secrétaire.

## BRUITS & NOUVELLES

**Une Commission interministérielle pour le diamant et la lapidaire.** — Sur les demandes réitérées des organisations corporatives intéressées, qui, à diverses reprises, ont dû intervenir auprès des pouvoirs publics, pour attirer leur attention sur les répercussions que pourraient avoir sur nos industries l'application d'impôts mal étudiés, il vient d'être institué une Commission interministérielle pour le diamant et la lapidaire.

Cette Commission, rattachée au Ministère du Commerce et de l'Industrie, est placée sous la présidence de M. Raynaldi, député, ancien Ministre du Commerce.

Elle comprend :

Un représentant du Ministre des Finances ;  
Un représentant du Sous-Sécrétariat d'Etat de l'Enseignement Technique ;  
M. Fighiera, directeur des affaires commerciales et industrielles au Ministère du Commerce et de l'Industrie ;  
Trois représentants de la Chambre Syndicale des Négociants en Diamants, perles, pierres précieuses et des lapidaires : MM. Hugues Citroën, Caesar et David-Nillet ;  
Deux représentants de la Chambre Syndicale de la Bijouterie-Joaillerie et de l'Orfèvrerie de Paris et des Industries qui s'y rattachent : MM. Fouquet-Lapar et Aucoc.

L'arrêté Ministériel instituant cette Commission, pris le 21 avril, est paru à l'*Officiel* du 25 avril.

\*\*

**Contre les fantaisies du fisc.**  
**Une pétition.** — Ainsi que le dit le communiqué parisien, le fisc, en vertu de l'article 84 de la loi du 13 juillet 1925, prétend faire payer une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires sur la matière façonnée. Ceci est évidemment une très grosse menace pour nos négociants et risque tout simplement de faire disparaître le marché français des pierres précieuses.

Voici quelques explications sur la façon dont le fisc interprète ledit article 84 :

Tout importateur paye à l'entrée en France une taxe douanière qui est jusqu'à présent de 1,30 %.

Si cet importateur revend ces marchan-

dises telles qu'il les reçoit (en l'occurrence s'il revend le diamant brut) il acquitte la taxe sur le chiffre d'affaires qui était de 1,30 % et qui a été porté à 2 % par la loi du 4 avril dernier.

*Mais si cet importateur fait tailler ces marchandises, le fisc prétend qu'il doit payer, lorsqu'il les revend, une double taxe sur le chiffre d'affaires, soit, au taux actuel, 4 %.*

Drôle d'encouragement donné à notre industrie !

Le Syndicat professionnel des Patrons Diamantaires de Paris et *Le Grand Négoce* ont pris l'initiative d'une pétition pour protester auprès des pouvoirs publics et les éclairer sur le danger qui nous menace. L'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français s'associe pleinement à cette initiative et son Secrétaire a transmis ladite pétition aux patrons intéressés de la région du Jura.

Espérons que le bon sens prévaudra.

\*\*

**L'importance du commerce des pierres précieuses pour l'économie nationale.** — On lit dans l'*Information* :

D'autre part, il convient de faire parmi nos échanges avec l'Angleterre une place spéciale aux perles fines et aux pierres précieuses. Nous avons en effet importé dans le premier trimestre de 1926 pour 346 millions de perles fines de Grande-Bretagne (contre 110 millions), soit pour un montant supérieur à celui de nos achats de charbon, et nous en avons exporté vers la Grande-Bretagne pour 293 millions (contre 234), soit plus de deux fois nos exportations de fers et aciers. Nous avons également importé pour 168 millions de pierres précieuses (contre 43), et nous en avons expédié en Angleterre pour 150 millions (contre 67).

\*\*

**Nouvelle Compagnie Diamantifère.** — Suivant le *Financial Times*, une nouvelle Compagnie diamantifère va être lancé incessamment sous un patronage bien connu. La Compagnie est déjà en exploitation. Un contrat de cinq ans a été signé avec le Syndicat des Diamants qui a le droit de nommer un administrateur.

\*\*

— Le correspondant du *Financial News* mande de Johannesburg, qu'on vient de trouver dans la région de Kimberley un diamant rouge qui pèsera 6 carats après la taille. On estime sa valeur à 150 livres par carat.

\*\*

— Il serait fortement question de reprendre l'exploitation de la mine de diamants Roberts Victor dans l'Etat libre d'Orange, abandonnée depuis plusieurs années faute de capital.

\*\*

**Premier Transvaal Diamond.** — A l'Assemblée du début de mars, à Johannesburg, le président a attiré l'attention sur les faits que les prix minima provisoirement fixés pour les diamants de la Compagnie ont été établis en diminution d'environ 10 % sur les prix en vigueur en 1925. Le président attribue ce fait aux quantités considérables de pierres de qualité inférieure offertes par les producteurs en dehors de l'Union Sud-Africaine et dépassant la capacité d'absorption du marché mondial. Malheureusement, la

Compagnie produit principalement ces qualités inférieures. Pour faire face au quantum qui lui a été fixé, la production de diamants devra être augmentée et le treuil n° 4 va être remis en état.

\*\*

**Un rush du diamant.** — On signale un grand rush des prospecteurs à Swartplaats, près de Ventersdorp, au Transvaal. Il y a quelques semaines, 10.000 livres de diamants ont été découverts par des prospecteurs. Swartplaats a été proclamé champ diamantifère et des jalonnements ont été effectués le 11 avril.

\*\*

**Economies.** — 39.800.000 francs, tel est le crédit demandé d'urgence à la Chambre par le général Girod, président de la Commission de l'Armée. Presque 40 millions « pour l'aménagement de camps d'instruction pour un certain nombre d'officiers de réserve, de certaines catégories d'hommes spécialisés » et pour l'appel des réservistes de la classe 1920.

Voilà au moins de sérieuses économies.

\*\*

#### Les mauvaises plaisanteries.

— Pour faire face à ses embarras financiers, le Gouvernement fait appel à grand renfort d'effets déclamatoires, aux contributions volontaires : « Tu ne veux pas payer les impôts que tu me dois ? Fort bien ! Je me contenterai de ce que tu voudras bien me donner ! »

Et pendant que nos richissimes super-patriotes mettent les mains aux poches... pour les mieux tenir fermées, le franc, poursuivant son petit bonhomme de chemin, accentue sa dégringolade.

Et quand cette mauvaise plaisanterie sera finie, ce qui ne saurait tarder, on recommandera de parler du prélèvement sur le capital — ceul remède.

\*\*

**Et ça recommence !** — Pour satisfaire aux exigences invraisemblables du sinistre Primo de Rivera, nos représentants à la Conférence d'Oujda ont posé aux Rifains des conditions telles que les pourparlers de Paix n'ont pu aboutir. Et le sang coule de nouveau.

En présence d'un tel gaspillage de vies et d'argent, le Gouvernement est vraiment mal venu de demander à la classe ouvrière, toute entière hostile à cette politique guerrière, de nouveaux sacrifices, ne fut-ce que sous la forme de contribution volontaire.

Paix d'abord !

## AUX TRÉSORIERS

Nous rappelons aux Centres qui n'ont pas encore acquitté les cotisations à l'Alliance Universelle pour le deuxième trimestre 1926 que le taux en est fixé à 1,44 par membre.

Un centre n'a pas encore acquitté la cotisation du 1<sup>er</sup> trimestre 1926. Nous lui rappelons que le taux en est de 1,32.

Nous insistons auprès de tous les trésoriers pour qu'ils se mettent à jour au plus tôt de leur cotisations à l'Alliance et à l'Union Nationale.

Utilisez pour l'envoi de fonds notre chèque postal :

**E. PONARD, Saint-Claude  
C/C. 8147, DIJON**

## Pour le "Rayon de Soleil"

### Sommes reçues au cours du mois (Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Pourcentage sur cotisations :	
Narcisse Saveret . . . . .	2 45
Robert Monneret . . . . .	8 90
Lahu Léger, Ranchette . . . . .	11 35
Anonyme, St-Claude . . . . .	8 50
Vente de stèles, Coopérative de Felletin . . . . .	2 "
Van den Meulenhof, Paris . . . . .	50 "
Fidjian, Paris . . . . .	7 "
A la suite d'une trouvaille rue Milton . . . . .	10 "
Maison Alphonse Ponard (patron et personnel) . . . . .	50 "
Petit atelier Maison Lek . . . . .	12 "
Pourboire (R. G.), pour le "Rayon de Soleil" . . . . .	2 "
Vente de capsules d'étain (24 kilogs) . . . . .	75 "
Un voyageur . . . . .	2 "
Total . . . . .	235 35
Liste précédente . . . . .	147 830 25
Total à ce jour . . . . .	148 065 60

Merci à tous ces généreux donateurs.

\*\*\*

Nous appelons l'attention des camarades sur la situation financière du *Rayon de Soleil* publiée dans le dernier bulletin.

Le chiffre global des secours versés à divers camarades s'élève à 8.942 fr. 95 et représente le montant de 592 journées de maladie, augmenté de quelques frais accessoires : (visite, voyage au sanatorium, etc.).

Cela fait déjà une somme rondelette.

Cet exercice sera plus chargé encore.

1<sup>o</sup> La durée des secours a été portée de 150 à 180 jours pendant une période de 12 mois.

2<sup>o</sup> Cette mesure a un effet rétroactif de sorte que cet exercice aura à supporter la charge de cette rétroactivité.

3<sup>o</sup> Le nombre des bénéficiaires sera plus grand, car aux malades anciens dont la plupart vont entrer dans la deuxième période de secours, s'ajoutent les malades nouveaux.

\*\*\*

Si nous signalons cette augmentation de charges, ce n'est pas que la situation soit mauvaise on simplement inquiétante.

Le dernier bilan accuse au contraire une situation très satisfaisante.

Mais nous nous rendons compte de l'insuffisance de la durée des secours. Nous avons pleinement conscience de la précarité actuelle de notre aide.

Et le *Rayon de Soleil* qui a si bien commencé se doit de faire mieux.

\*\*\*

En ce domaine un champ illimité s'offre à nous : augmentation des secours en taux ou en durée ; extension aux familles ; prise en charge d'autres maladies ; aide aux invalides, etc. Nous n'aurons vraiment que l'embarras du choix.

Pour permettre l'une ou l'autre de ces réalisations, pour fortifier notre Caisse, plus que jamais, recueillez la poudre noire.

E. P.

## SITUATION FINANCIÈRE

DU

### Syndicat des Ouvriers Diamantaires de St-Claude

#### Exercice du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1925

RECETTES	
Cotisations perçues . . . . .	19 382 75
Cartes placées . . . . .	15 "
Vente de brochures et tarifs . . . . .	15 50
Vente de pierres à frotter . . . . .	34 "
Intérêts de l'argent placé en 1925 . . . . .	2 532 15
Total des Recettes . . . . .	21 979 40
DÉPENSES	
5 % aux collecteurs de cotisations . . . . .	674 70
Secours de maladie . . . . .	1 287 85
Sou du Soldat . . . . .	260 75
Salaire du Trésorier et du Secrétaire . . . . .	2 100 "
Journées du collecteur général . . . . .	405 "
Cotisations à l'Alliance Universelle . . . . .	1 231 40
Cotisations à l'Union Nationale . . . . .	4 876 "
Cotisations au <i>Rayon de Soleil</i> . . . . .	2 301 60
Cotisations Union Départementale . . . . .	1 700 "
Cotisations Fédération Bijouterie . . . . .	1 600 30
Frais de correspondances et de bureau . . . . .	337 50
Frais de délégations au Congrès . . . . .	447 40
Secours de grève et solidarité . . . . .	270 10
Impôts sur obligations . . . . .	10 95
Frais du précédent contrôle . . . . .	90 "
Achat de cartes confédérales pour 1926 . . . . .	1 050 10
Total des Dépenses . . . . .	18 643 65
RÉCAPITULATION	
Recettes . . . . .	21 979 40
Dépenses . . . . .	18 643 65
Excédent de Recettes . . . . .	3 335 75

#### AVOIR du Syndicat au 31 Décembre 1925

Spécies en Caisse au 31/12/25	1 307 40
En dépôt à <i>La Fraternelle</i> . . . . .	42 093 87
En dépôt à la Caisse d'Epargne . . . . .	19 508 75
Actions Jura Diamantaire . . . . .	4 000 "
Obligations <i>La Fraternelle</i> . . . . .	2 000 "
Obligations Magasin de Gros, Paris . . . . .	1 000 "
Obligations <i>Aurore Sociale</i> , Oyonnax . . . . .	500 "
Obligations Verrerie Ouvrière, Albi . . . . .	200 "
Obligations Maison du Peuple, Bourges . . . . .	100 "
Obligations Union Ouvrière, Jeurre . . . . .	500 "
Obligations Journal <i>Le Peuple</i> . . . . .	200 "
Évaluation du matériel . . . . .	618 86
AVOIR au 31/12/25 . . . . .	72 028 88
Au 31/12/24 l'Avoir était de . . . . .	65 774 25
Augmentation de l'Avoir en 1925 . . . . .	6 254 63

Le Trésorier, Marcel HUGONNET.

\*\*\*

La Commission de Contrôle après avoir examiné les livres ainsi que toutes pièces comptables, certifie la bonne tenue des livres et la sincérité des comptes et conclut à leur adoption pure et simple.

Les Contrôleurs :  
Fernand GROSSIORD, Raymond DUNAND,  
Narcisse SAVERET.

## Dans les Centres

### FRANCE

**Saint-Claude.** — Bien que l'on entende parler d'un certain ralentissement des affaires, aucune répercussion sensible ne s'est, jusqu'à présent du moins, fait sentir dans le travail.

Tout le monde continue à travailler normalement. Plusieurs maisons continuent à demander des ouvriers, et certaines offrent du travail, pour certaines catégories tout au moins, au-dessus du tarif syndical. Ce ne sont pas là des indices d'une situation bien mauvaise.

— A signaler des mouvements assez nombreux dans les ateliers de la place :

M. Racle Marcel a abandonné son atelier de St-Claude pour tenir un commerce à Clairvaux. Il est à peu près certain qu'il ne cessera pas de faire travailler pour autant, et qu'il continuera à donner du travail à un certain nombre d'ouvriers indépendants.

Le personnel de M. G. Helle (fantaisie) a remplacé celui de M. Racle dans cet atelier et les ouvriers de ce dernier se sont disséminés dans plusieurs ateliers de la place.

Par suite de l'augmentation des impôts que devront supporter les loueurs de force motrice, le petit atelier Forestier, Faubourg Etienne Dolet, a congédié les ouvriers indépendants qui l'occupaient et cet atelier sera, croyons-nous, affecté à l'industrie de la tournerie.

— Pendant que nous en sommes au chapitre des ouvriers indépendants, il est bon de parler du prix de la place pour ces derniers.

Le taux journalier de la place ayant été porté à 2 fr. 50 depuis le 1<sup>er</sup> mars dans les ateliers patronaux, plusieurs loueurs de force (louant des places à des ouvriers auxquels ils ne fournissent pas de travail) ont porté le prix de la place à 3 francs.

C'est une chose à laquelle nous ne pouvons guère nous opposer : on ne peut obliger un loueur à louer ses places à perte, ou seulement sans bénéfice : l'exemple de l'atelier Forestier le prouve.

S'il est des ouvriers indépendants qui pourraient travailler dans l'atelier du patron qui les occupe, il en est d'autres — la majorité, croyons-nous — qui sont dans l'impossibilité de le faire, soit que l'atelier de leur patron soit complet, soit même que ce patron n'ait pas d'atelier du tout.

Dans les deux cas, le patron est déchargé du souci de pourvoir aux besoins d'outillage de l'ouvrier, de la perte que peut lui occasionner le prix relativement réduit de la place, et des frais d'Assurances contre les accidents du travail.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos camarades sur ce dernier point : les ouvriers indépendants — à moins qu'ils ne le fassent eux-mêmes — ne sont pas assurés contre les accidents du travail, ni le patron qui fournit le travail, ni le loueur n'étant tenus de le faire.

Il est donc juste, disons-nous, que ce surcroit de frais incombe à certains ouvriers indépendants, soit compensé par un pourcentage supplémentaire.

La plupart d'ailleurs des patrons y consentent sans discuter. Aux ouvriers intéressés de l'exiger.

— Le Conseil Syndical a voté la somme de 200 francs en faveur des 180 scieurs de Champagnole (Jura), en grève pour une augmentation de salaires et qui viennent d'obtenir satisfaction après trois semaines de grève.

— Le 1<sup>er</sup> Mai a, comme d'habitude, été jour de chômage général. Nous devons regretter cependant l'absence de trop nombreux camarades aux réunions organisées à la Maison du Peuple à cette occasion.

— Dans les sections du Syndicat de Saint-Claude : *Chassal, Vaux, Clairvaux-Vertamboz, Revigny-Conliège, Sellières, Bourg, Saint-Germain-de-Joux, Divonne*, etc., aucun fait important n'est à signaler. Partout le travail est normal.

— Notre camarade Eugène Benoit, avocat-conseil de la Bourse du Travail, donnera ses consultations juridiques, Samedi 15 Mai, à partir de 15 heures, au local de la Bourse du Travail (2<sup>e</sup> sous-sol de la Maison du Peuple). Gratuit pour les adhérents à jour de leurs cotisations.

**Thoiry.** — La situation demeure assez bonne et le travail normal.

Le 1<sup>er</sup> Mai a été chômé d'une façon générale à Thoiry.

— Nous avons eu le regret de perdre, en Georges Léger, un excellent camarade. Sa disparition laissera des regrets unanimes.

**Taninges.** — La situation est assez bonne, bien qu'on ait parfois à se plaindre de la qualité des bruts.

Chômage général le 1<sup>er</sup> Mai.

**Nemours.** — Situation assez bonne. Travail normal.

Tous les ateliers ont été fermés le jour du 1<sup>er</sup> Mai.

**Lyon.** — Le travail est normal et il n'y a rien de particulier à signaler.

Chômage général le 1<sup>er</sup> Mai.

**Felletin.** — La situation est assez bonne. Rien d'anormal.

L'atelier a été fermé le 1<sup>er</sup> Mai.

**Paris.** — Malgré certains bruits de calme dans les affaires, la situation du travail est toujours bonne.

— Les syndicats patronaux nous ont signalé que le fisc, s'armant d'un certain article 84 de la loi des finances du 13 juillet 1925, prétend faire payer aux commerçants, faisant entrer en France des matières brutes afin d'y être taillées et vendues également en France, une taxe spéciale égale à celle perçue à l'entrée des matières brutes. Comme ces taxes viennent d'être portées de 1.30 % à 2 % il y a lieu de redouter que ceci grève le prix de revient du taillé façonné en France d'une façon gênante pour l'instant, et catastrophique pour l'avenir, risquant même d'être une cause de chômage et de défavoriser non seulement les affaires commerciales mais aussi la main-d'œuvre.

Notre assemblée du 10 avril tout en protestant à nouveau contre l'impôt sur les salaires a voté une protestation contre cette taxe et chargé le Syndicat d'appuyer les campagnes qui se sont menées pour son abrogation par les organisations corporatives.

La Chambre Syndicale des Négociants en diamants s'est occupée de la question et nous croyons savoir qu'une Commission Interministérielle nommée pour l'étude de cet article de loi a terminé ses travaux et présenté un mémoire au Ministre des Finances. Nous sui-

vons activement cette affaire et tiendrons les camarades au courant.

— Des listes de souscription pour la grève de St-Claude avaient circulé dans les ateliers et rapporté la somme de 965 fr. mais les camarades san-claudiens n'ayant pas eu besoin de cette solidarité, cette somme a été versée pour les grévistes de La Ferté-Macé selon décision de l'assemblée du 10 avril.

— Le Premier Mai a fourni à nos camarades parisiens l'occasion de montrer leur solidarité de classe et leur espoir en un avenir proche où le travail libéré pourra fêter vraiment son indépendance.

Tous les ateliers ont été fermés.

— L'exclusion des ouvriers travaillant dans la maison Van Rooten, malgré la mise à l'index de cette maison, a été votée par notre assemblée du 10 avril.

— La première promenade du Groupe de la Jeunesse aura lieu fin mai. Nous espérons que non seulement les jeunes, mais également les ainés, voudront prendre part à cette distraction saine et familiale.

#### BELGIQUE & HOLLANDE

La légère accalmie constatée dans les affaires a causé dans les deux centres une légère recrudescence du chômage. On pourra néanmoins se rendre compte, en consultant la statistique publiée d'autre part, que dans l'ensemble la situation demeure bonne.

Le Secrétaire de l'A. U. D. qui, ainsi que nous l'avions annoncé, devait venir en France, a dû, en raison d'importants pourparlers qui l'ont retenu à Anvers, ajourner son voyage. Toutefois, celui-ci aura lieu prochainement.

#### STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
DU 22 AU 28 MARS	12.894	156	
DU 28 MARS AU 4 AVRIL	12.897	167	
DU 5 AU 11 AVRIL	12.912	249	

Les 12.912 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

8.531 polisseurs, dont 130 chômeurs ; 1.953 sertisseurs, dont 23 chômeurs ; 1.491 débruteurs, dont 64 chômeurs ; 211 polisseurs de roses, tous au travail ; 35 sertisseurs de roses, dont 1 chômeur ; 17 débruteurs de roses, dont 1 chômeur ; 253 cliveurs, dont 27 chômeurs ; 269 scieurs, dont 3 chômeurs ; 152 frotteurs, tous au travail.

	AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
DU 29 MARS AU 4 AVRIL	5.564	522	
DU 5 AU 11 AVRIL	5.426	603	
DU 12 AU 18	5.443	635	

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

287 scieurs occupés, 36 chômeurs ; 3.366 polisseurs de brillants occupés, 118 chômeurs ; 633 sertisseurs de brillants occupés, 44 chômeurs ; 639 débruteurs occupés, 109 chômeurs ; 156 polisseurs de roses occupés, 139 chômeurs ; 80 sertisseurs de roses occupés, 46 chômeurs ; 130 débruteurs de roses occupés ; 104 chômeurs ; 39 chatonniers occupés, 7 chômeurs ; 113 cliveurs occupés, 32 chômeurs.

*Il y aura de l'art et de la gaieté...*

**SAMEDI 15 MAI 1926**

à 20 heures 30

Salle du Grand Orient, 16, rue Cadet, PARIS (9<sup>e</sup>)

A LA

#### IV<sup>e</sup> FÊTE ANNUELLE

DONNÉE

au bénéfice du RAYON DE SOLEIL

#### CONCERT

SUIVI DE

#### BAL DE NUIT

Jazz-Band —:— Grand Cotillon

—:— BUFFET —:—

PRIX D'ENTRÉE : 7 francs

#### LE BOORT

Le prix du boort accuse encore une nouvelle et sensible augmentation sur les cours donnés dans le dernier bulletin.

Voici les cours établis à Amsterdam à la date du 7 mai :

Boort	le carat	9 30 florins.
Débris de cliveurs	—	7 44 "
Eclats	—	3 72 "
Poudre pure	—	3 72 "

En raison de l'instabilité des changes, nous nous dispensons de donner l'équivalent en francs.

En ce moment chacun est suffisamment au courant des cours des devises pour faire cette opération lui-même.

#### A NOS ABONNÉS

En raison des frais toujours plus grands que nous devons supporter pour l'édition de notre bulletin, nous informons nos abonnés que le prix de l'abonnement d'UN AN est modifié ainsi qu'il suit à dater du 1<sup>er</sup> JUIN prochain.

**FRANCE** ..... 10 francs.

**ÉTRANGER** ..... 15 francs.

Cette mesure est trop naturelle, en les circonstances présentes, pour exiger de longues explications, et nous sommes certains que tous nos abonnés et tous nos amis comprendront les raisons qui nous l'imposent.

LA RÉDACTION.

**Bons Ouvriers** sont demandés pour

**24/16 16/16 8/8**

Travail assuré en brut scié.

S'adresser : SIGAR, 62, rue du Pré, SAINT-CLAUDE (Jura).

## LES SALAIRES ET LES COTISATIONS SYNDICALES

### ANVERS (Semaine du 29 Mars au 4 Avril)

986 ouvriers n'ont pas gagné plus de 100 fr. et ont payé 4 fr. de cotisation syndicale	—	—
1.383 ouvriers ont gagné de 100 à 150 francs	—	5 fr.
1.373 — — 150 à 200 francs	—	6 fr.
1.599 — — 200 à 250 francs	—	7 fr.
1.845 — — 250 à 300 francs	—	8 fr.
1.705 — — 300 à 350 francs	—	9 fr.
2.271 — — plus de 350 francs	—	10 fr.

### AMSTERDAM (Semaine du 12 au 17 Avril)

216 ouvriers n'ont pas gagné plus de 12 florins et ont payé 1 florin de cotis. syndic.	—	—
95 ouvriers ont gagné 12 à 16 florins et ont payé 1 fl. 25 de cotisation syndicale	—	—
164 — — 16 à 20 florins	—	1 fl. 50
603 — — 20 à 30 florins	—	2 florins
1.125 — — 30 à 40 florins	—	2 fl. 25
2.324 — — 40 à 60 florins	—	2 fl. 50
788 — — plus de 60 florins	—	3 florins

Rappelons que la durée du temps de travail est de 44 heures en Belgique, et de 45 heures en Hollande.

## LES VACANCES

Peu à peu s'opère la mise au point des détails pour l'application de cette réforme.

A St-Claude, la plupart des ouvriers versent à l'organisation leur pourcentage de vacances après l'avoir reçu de leur patron. D'une façon générale, cette rentrée de fonds s'opère normalement et dans de bonnes conditions et il y a peu de réfractaires.

Des collecteurs ont été désignés dans les principaux ateliers. Pour les autres, le collecteur général assure la perception, ainsi que pour les isolés.

Quelques patrons pourtant (non syndiqués) préfèrent, ou retenir le pourcentage des ouvriers pour le leur remettre en bloc au moment des vacances, ou prendre directement des timbres à l'organisation. Comme cela facilite beaucoup notre besogne d'administration et que c'est cela même que nous avions demandé, nous ne pouvons que nous en féliciter.

A Lyon, les patrons ont aussi accepté cette façon de faire. A Nemours, M. Driat, sur la demande des ouvriers, consent à rete-

nir leur pourcentage jusqu'aux vacances. La plupart des Coopératives paieront une indemnité de vacances égale pour tous leurs ouvriers.

\*\*

Cartes et timbres de vacances vont être prêts. A St-Claude, la remise aux intéressés se fera dans le courant de la semaine. Prière aux syndicats qui en désirent de nous en faire la demande en spécifiant le nombre désiré.

E. P.

## POUR RENDRE SERVICE

L'Union Nationale tient à la disposition de ses adhérents :

**Pierres à frotter les plateaux**, au prix de **3 à 4 francs** le morceau, suivant grosseur ; **Tarauds** : **15 fr. 50** la pièce.

Ces articles sont remis par l'organisation absolument sans aucun bénéfice, dans le seul but de rendre service à nos camarades qui ont parfois de la difficulté à se les procurer dans le commerce.

S'adresser à la Permanence.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

## DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

### Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces  
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers  
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce  
et de l'industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle  
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales  
des Bijoutiers Négociants  
et Organisations Ouvrières  
Fondateur des Ecoles Professionnelles  
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

## DOPS MÉCANIQUES

Le camarade DECROS nous prie de porter à la connaissance des diamantaires que les **DOPS MÉCANIQUES** de M. MARCHANDEAU, mécanicien, ont subi une mise au point d'après les conseils d'ouvriers des plus compétents, et assurent d'une façon générale la plus grande satisfaction pour la taille du diamant.

Pour tous renseignements, écrire au camarade DECROS, 2, rue Auguste Barbier, PARIS (XI<sup>e</sup>).

## La Coopérative LE DIAMANT

— SAINT-CLAUDE (Jura) —

accepterait quelques **jeunes gens** désirant apprendre le métier diamantaire avec le concours de son Ecole Professionnelle, dans la limite où le permettent les réglementations ouvrières sur l'apprentissage ;

Accepterait également de **bons ouvriers polisseurs**.

Limite d'âge pour entrer sociétaire : 35 ans.



LE GÉRANT,  
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

## DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

**LOUPES**

Exigez les loupes poinçonnées **DAVIDS**  
à grossissements spéciaux

**CIMENT**

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec  
poinçons « **DAVIDS** », en plaques et en bâtons ; **tient**  
**les pierres comme un roc.**

**I. D. DAVIDS & ZONEN**

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)